

SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Saint-Clément
12 novembre 2025 et 18h30

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de Saint-Clément, tenue le 12 novembre 2025 à 18h30 à l'école Saint Clément], 4770 rue Lafontaine à Montréal.

PRÉSENTS :

Greene Elisabeth
Di marzio Marjolène
Samoura Cheick Abdoul Kounta
Marie-Josée Tardif

Massimiani Lydia
Marjolène Di marzio
Julien Mercier (substitut)
Royer Émilie

Formant quorum sous la présidence de Elisabeth Greene.

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Geneviève Roy, – Direction

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidence, Elisabeth Greene, déclare la séance ouverte. Il est 18h33.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Marjolène Di marzio que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée par Émilie Royer **(09-CE-12/11/2025)**

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du PV du 1 octobre 2025
 - a. Suivi au procès-verbal
 - i. Budget du CÉ
 - ii. Changement des horaires-récréation
 - iii. Cour d'école
 - iv. Bibliothèque -parents

4. Parole au public
5. Points de discussion, d'approbation ou d'adoption
 - a. Formation obligatoire du MEQ- autodéclaration
 - b. PTRDI (Consultation)
 - c. Sorties scolaires (approbation)
 - d. Planification des contenus obligatoires (approbation)
 - e. Modification au code de vie (approbation)
6. Informations
 - a. **Du service de garde**
 - b. **OPP**
 - c. **De la communauté**
 - d. **De la direction**
 - Consultation des élèves
 - Projet éducatif
 - Budget annuel de l'établissement- Surplus et déficit
 - e. **De l'équipe-école**
7. Points pour la prochaine réunion
8. Levée de l'assemblée à _____

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1 octobre 2025

IL EST PROPOSÉ par Elisabeth Greene que le procès-verbal de la séance du 1 octobre 2025 soit approuvé avec dispense de lecture et sans modifications.

Approuvée par Lydia Massimiani (10-CE-12/11/2025)

3.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

3.1.1 Budget du CÉ

Les membre du CÉ disposent de 400\$ pour les frais de civilité. Les membres proposent de transférer ce montant pour le projet de la cour d'école. La direction fera un suivi à savoir si cela est possible.

Le budget pour les formations des parents est de 400\$. Aucune décision n'est prise à cet égard.

3.1.2 Changement des horaires de récréation

La direction explique que les changements d'horaire ont plusieurs impacts sur l'organisation scolaire. Mme Tardif explique que plusieurs changements ont été apportés pour la gestion des récréations (jeux animés, surveillance par zones, etc.)



Initiales de la Présidence



Initiales de la Direction

D'autres pistes de solutions sont apportées : avoir des espaces pour les jeux libres et des corridors de course.

3.1.3 Cour d'école

La direction explique que nous avons les fonds nécessaires dans le fond 4 (argent ramassés par les parents) pour les bancs fait par la Ville. Des démarches seront faites avec l'architecte et le service des ressources matérielles pour l'installation. Pour la mise en candidature de l'école pour le projet embellissement de la cour d'école, nous attendons d'avoir ramassé le montant nécessaire pour faire l'application.

3.1.4 Bibliothèque parents

Afin de faciliter l'accès aux ouvrages et d'encourager leur utilisation, il est proposé de disposer les livres près de l'accueil du service de garde. Le suivi des emprunts sera assuré par Marie-Josée Tardif, classe principale au SDG, qui prendra en note les parents empruntant les livres afin d'assurer une gestion rigoureuse des prêts. Un message sera également ajouté à L'info-parents, accompagné de la liste des livres disponibles, afin d'informer les parents des ouvrages mis à leur disposition.

4. PAROLE AU PUBLIC

- Pas de public

5. SUJETS DE DISCUSSION OU NÉCESSITANT UNE DÉCISION

- a. Formation obligatoire du MEQ- auto déclaration : La présidente rappelle que la formation doit être faite au plus tard le 31 décembre.
- b. PTRDI (Consultation)
 - i. La consultation est faite, le formulaire FORM est rempli par les membres et envoyé au CSSDM.
- c. Sorties scolaires (approbation)

Le tableau des sorties est présenté aux membres du conseil, une sortie est ajoutée le 22 novembre au Salon du livre pour les groupes de 5^e et 6^e année.

L'approbation du tableau des sorties scolaires est proposée par Élisabeth Greene et approuvée par Lydia Massimiani. **(11-CE-12/11/2025)**
- d. Planification des contenus obligatoires (approbation)



Initiales de la Présidence



Initiales de la Direction

Le tableau de planification des contenus obligatoires est présenté aux membres du conseil.

L'approbation du tableau de planification des contenus obligatoires est proposée par Marjolaine Di marzio et approuvée par Marie-Josée Tardif. **(12-CE-12/11/2025)**

e. Modification au code de vie (approbation)

Résolution en Annexe. **(13-CE-12/11/2025)**

6. POINTS D'INFORMATION

a) Du service de garde

1. Marie Josée fait part des activités nouvelles au SDG
2. Marie-Josée propose des activités de financement : Campagne de financement Bô Sapin : pour la cour d'école
La campagne de financement est proposée par Julien Mercier et appuyée par Cheick Samoura. **(14-CE-12/11/2025)**

3. Marie-Josée propose la campagne de financement Les petites pousses. Avec les élèves ils feront des pousses qui seront vendus dans des pots confectionnés par Marie-Josée. Tous les pots seront vendus à 8\$ et cela servira à diminuer le cout de la dernière journée pédagogique de l'année.

La campagne de financement est proposée par Lydia Massimiani. et appuyée par Julien Mercier. **(15-CE-12/11/2025)**

Marie-Josée veut ramasser des cannettes pour diminuer le coût de la dernière journée.

La campagne de financement est proposée par Marjolaine Di marzio et appuyée par Julien Mercier. **(16-CE-12/11/2025)**

4. Marie-Josée souhaite faire la demande pour Le choix du président. Elle demande de l'aide pour le faire.

b) OPP

Il n'y a pas eu encore de rencontre de l'OPP.

c) De la communauté

Aucun point

d) De la direction

- Consultation des élèves : la direction informe qu'il y a un conseil étudiant qui peut être consulté sur la vie de l'école.



Initiales de la Présidence



Initiales de la Direction

- Projet éducatif : La direction explique que le projet éducatif est toujours en cours de réalisation. Plusieurs initiatives sont prises pour développer les compétences en écriture des élèves. Les enseignants suivront une formation pour utiliser les ateliers d'écriture comme levier à leur enseignement.
- Budget annuel de l'établissement- Surplus et déficit : La direction présente le rapport des surplus et déficits de l'école pour l'année 2024-2025.

7- POINTS POUR LA PROCHAINE RÉUNION

- Suivi sur les demandes de subvention
- Budget formation parents
- La bibliothèque parents

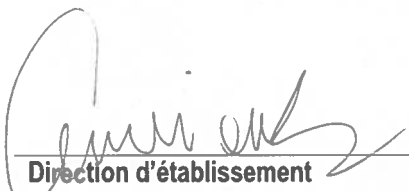
8- VARIA (ajout à l'ordre du jour)

- f. Sac hoch SAAB : Mme Greene donne de l'information. Deux demandes sont présentées pour l'école Saint-Clément. Pour la murale et pour la cour d'école. Le montant maximum pour les projets scolaires est de 3000\$. On invite les gens à aller voter le 21 novembre prochain au soir 16h30 à 19h30.
- g. Éduc-Pop : Mme Di Marzio explique que les Ateliers ne sont plus gratuits et que le coût est de 350\$. Les membres du CÉ vont réfléchir comment ils dépenseront le budget.
- h. Pouvoir du CÉ : Mme Greene rapporte des questionnements à l'égard des articles de la Presse. La direction assure que la discussion est ouverte et dans la transparence.

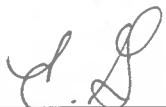
9- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20 h35 .

Présidence



Direction d'établissement



Initiales de la Présidence



Initiales de la Direction

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-CLÉMENT

Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025

Résolution No 13.

Proposition à l'intention du Conseil d'établissement du 12 novembre, école Saint-Clément

CONSIDÉRANT QUE le 25 août 2025, le ministre de l'Éducation a édicté le *Règlement sur les règles de conduite au primaire et au secondaire* (ci-après « **Règlement** ») ;

CONSIDÉRANT QUE ce Règlement prescrit un contenu obligatoire aux règles de conduite visées à l'article 76 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 76 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'il revient aux conseils d'établissement d'approuver les règles de conduite proposées par le directeur de l'école et élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école ;

CONSIDÉRANT QUE les règles de conduite de l'école Saint-Clément comportent déjà des règlements à l'égard du civisme ainsi qu'une banque de sanctions à appliquer en gradation

IL EST PROPOSÉ :

DE MAINTENIR TEL QUEL nos règles à l'égard du civisme :

Je suis actif dans mes apprentissages, ainsi je me donne toutes les chances d'apprendre et de réussir :

- J'arrive à l'heure.
- Je fais ce qui est demandé.

Par mon attitude et mon langage, je suis respectueux des élèves et des adultes, ainsi je contribue à un climat agréable et respectueux où tout le monde a sa place :

- Je suis poli et courtois avec les autres.
- Je règle mes conflits en utilisant les étapes du message clair.
- Je respecte la différence.

Je prends soin de mon environnement et du matériel, ainsi je fais en sorte que mes gestes aient un impact positif sur mon environnement :

- Je garde en bon état ce qui m'est confié : le matériel, les lieux et le mobilier.



Initiales de la Présidence



Initiales de la Direction

DE MODIFIER les règles de conduite de l'école afin d'y inscrire le contenu suivant :

L'élève vouvoie les adultes de l'école et utilise les termes Monsieur, Madame.

Des rappels sous forme de modélisation seront faits aux élèves le cas échéant.

SANCTIONS ET GESTES RÉPARATEURS en lien avec le manque de civisme

Toutes sanctions disciplinaires sont accompagnées de mesure de soutien.

- Modélisation des comportements auprès des élèves.

En cas de non-respect de ces règles par un élève, les sanctions applicables sont les suivantes :

- Avertissement
- Perte de privilège
- Retrait d'une activité
- Démarche de réparation
- Réflexion personnelle et recherche de solution
- Contrat d'engagement avec renforcement positif
- Mesure d'accompagnement, d'aide de soutien
- Suspension interne ou externe
- Autres

Chaque situation est unique et les sanctions sont déterminées selon une approche graduelle en fonction :

- du profil de l'élève
- de la nature du geste
- de sa gravité
- de sa fréquence

ET IL EST RÉSOLU

D'Approuver la modification au code de vie tel que déposé.

Proposé par : Marie-Josée Tardif

Appuyé par : Cheick Samoura

Présidente du CÉ :


Initiales de la Présidence


Initiales de la Direction